

INSTALLATION DES AUTORITES INTERCOMMUNALES

ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS

LEGISLATURE 2011 – 2016

1^{ER} JUILLET 2011

Mesdames, Messieurs les délégués,

C'est avec plaisir que j'ouvre la cérémonie d'installation des autorités de votre association pour la législature 2011 – 2016.

Les assermentations ainsi que les diverses élections s'effectueront conformément à la Loi sur les communes et les statuts de votre association.

Ordre du jour :

Statutaire

Fonctionnement :

Mme Alicia Nigro fonctionne comme secrétaire provisoire.

Appel des Conseillers intercommunaux et des membres du Comité de direction :

Conseil intercommunal	Convoqués : 31	Présents : 24 + 3
Comité de direction	Convoqués : 8	Présents : 8

Assermentation des membres du Conseil intercommunal :

Après la lecture du serment, chacun de vous, à l'appel de son nom lèvera la main droite et prononcera « je le promets ».

L'assemblée est priée de se lever :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens intercommunaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Je prie la Secrétaire de procéder à l'appel.

Mis à part les membres du Comité de direction, est-ce qu'un conseiller ou une conseillère n'aurait pas été appelé ? Quatre personnes, absentes ou excusées seront assermentées lors de la prochaine séance : MM. Silvano Campani, Roland Divorne, Mady Keita et Cédric Romon.

Le Préfet assermente 3 délégués arrivés en retard.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil intercommunal pour la législature 2011 – 2016.

L'assemblée est priée de s'asseoir.

Pour les élections du Président, du Vice-Président et du Secrétaire en référence à l'article 11 de la LC, ces élections se déroulent au bulletin secret.
Au vu du nombre de candidats présentés, je me permettrai, pour chacune des élections, de vous demander si le bulletin secret est souhaité dans le cas où un seul candidat est présenté.
Il va de soit que le bulletin secret sera utilisé dès qu'il y a plusieurs candidatures.

Election du (de la) Président(e) du Conseil intercommunal :

Election à main levée :

Est élu M. Michele Perlini avec 23 voix. Une abstention.

Election du (de la) vice-président(e) du Conseil intercommunal :

Election à main levée :

Est élue Mme Madeleine Grzelak-Guidon avec 23 voix. Une abstention.

Election du (de la) Secrétaire du Conseil intercommunal :

Election à main levée :

Est élue Mlle Sophie Di Mauro avec 24 voix.

Mesdames, Messieurs,
A l'exception de votre Comité directeur, le Conseil intercommunal est légalement installé.

Lecture et adoption du procès-verbal d'installation et d'assermentation.

Le procès-verbal est accepté avec 26 voix. Une abstention.

Le Préfet :

Etienne Roy

La Secrétaire :

Alicia Nigro

Je cède la place à votre Président(e) élu(e) pour la désignation des membres du comité de direction ainsi que son Président.

Le Président propose une modification dans l'ordre du jour, à savoir :

10. Election de deux scrutateurs
11. Election de deux scrutateurs suppléants
12. Election de la Commission de gestion

La modification de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Election des membres du comité de direction :

Bussigny-près-Lausanne	Jean-Claude Glardon
Chavannes-près-Renens	Isabelle Steiner
Crissier	Pierre Mühlethaler
Ecublens	Michel Farine
Prilly	Bertrand Henzelin
Renens	Olivier Golaz
Saint-Sulpice	Jean-Paul Meyer
Villars-Sainte-Croix	Yolande Riche

La nouvelle composition du comité de direction est acceptée à l'unanimité.

Election du (de la) Président(e) du comité de direction :

Est élu M. Michel Farine à l'unanimité.

Assermentation du Comité de direction :

Mesdames, Messieurs,

Après la lecture du serment, spécifique à votre fonction, chacun de vous, à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera « je le promets »

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens intercommunaux et remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens intercommunaux ;

de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ;

de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ;

enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de Président et Membres du Comité de direction pour la législature 2011 – 2016.

Mesdames, Messieurs,

Les attributions qui me sont conférées par la loi sont terminées.

Je cède à nouveau la parole au Président(e) pour la suite de votre ordre du jour.

Election de deux scrutateurs :

Sont élus MM. David Stauffer et Alberto Mocchi à l'unanimité.

Election de deux scrutateurs suppléants :

Sont élus MM. Julien Glardon et Bernard Rickli à l'unanimité.

Election de la Commission de gestion :

Bussigny-près-Lausanne	Paola Käslin
Chavannes-près-Renens	Daniel Rod
Crissier	Patrick Martin
Ecublens	Pascal Conti
Prilly	Pascal Delessert
Renens	Gian-Luca Ferrini
Saint-Sulpice	Marcel-André Panzera
Villars-Sainte-Croix	Jean-Jacques Zurbrunnen

La composition de la Commission de gestion est acceptée à l'unanimité.

M. Perlini remercie chaleureusement la commune de Villars-Ste-Croix qui offre l'apéritif à l'issue de la séance.

La séance est levée à 18h35.

Le Président :

Michele Perlini

La Secrétaire :

Alicia Nigro